

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

portant sur

l'interdiction de stationnement et la restriction de la circulation, au niveau du n°134 rue Roger Salengro du 29 juillet au 12 août 2024 inclus

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux d'intervention en chambre télécom déjà existante situés au 134 rue Roger Salengro à ISBERGUES,

Considérant que ces travaux seront réalisés par l'entreprise ENSIO, 405 rue Claude Bernard, 62320 ROUVROY, à compter du 29 juillet 2024 jusqu'au 12 août 2024 inclus,

ARRETE

<u>Article 1er</u>: Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux susmentionnés situés au 134 rue Roger Salengro à ISBERGUES, du lundi 29 juillet 2024 jusqu'au lundi 12 août 2024 inclus

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/heure et il sera interdit de dépasser.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise ENSIO chargée de l'exécution des travaux.

<u>Article 4</u>: Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

<u>Article 5</u>: Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 2 6 JUL. 2024

2 6 JUIL. 2024

Publié le

David THELLIER
Pour le Maire empêché
le 1" adjoint,
M. Eric Heugue